

Affaires juridiques
CLR/n°12-224

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 21 mai 2012

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

M. Ailey Alagapin ; Mme Florence Alazard ; M. Serge Babary ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Jean-Michel Brossard ; Mme Régine Charvet-Pello ; M. Claude-Pierre Chauveau ; M. Didier Chéramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; M. Bernard Deman ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Corentin Dubin ; M. Louis Fournier ; M. Jean-Marc Houpert ; Mlle Lolita Hubert ; Mme Isabelle Laffez ; Mme Claude Ophèle ; M. Sébastien Prat ; Mme Véronique Robert ; M. Christophe Wallet ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

Mme Hélène Bertheleu à Mme Laurence Cornu-Bernot ;
M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie à M. Jean-Marc Houpert ;
M. Jérôme Casas à Mme Marie-Luce Demonet ;
M. Patrick Riehl à M. Loïc Vaillant.

Ont donné procuration en cours de séance

Mme Laurence Cornu-Bernot à Mme Claude Ophèle ;
M. Bernard Deman à M. Loïc Vaillant ;
M. Sébastien Prat à M. Louis Fournier.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de l'égalité femmes-hommes ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; Mme Martine Pelletier, vice-présidente déléguée à la culture ; M. Thomas Thuillier, vice-président délégué à la vie associative ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Jérôme Barrère, directeur du cabinet du président ; Mme Florence Alary-Dénéchaud, directrice des ressources humaines ; M. Jean-Christophe Savineau, directeur des Services financiers ; Mme Anne Azanza, directrice-adjointe du Service commun de la documentation ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Christian Proust, directeur de l'EPU de Tours ; Mme Danielle Poder, directrice de l'IUT de Tours.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance et salue les personnalités extérieures qui siègent pour la première fois dans ce nouveau conseil.

Il est ensuite procédé à un tour de table au cours duquel se présentent les personnes participant à la séance.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 26 mars 2012

Les modifications demandées par M. Fabbri et Mme Delaunay sont intégrées au compte rendu (cf. P.J.) qui est approuvé à l'unanimité.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Contrat d'établissement 2012-2017

M. le Président a souhaité débiter ce premier conseil de la mandature par une présentation du contrat pluriannuel 2012-2017 adopté lors du conseil du 26 mars 2012, puis signé avec le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le contrat rédigé par le Ministère s'articule autour de 3 parties.

1.1 - Renforcement de l'attractivité de l'Université

Il passe par un renforcement et un resserrement des pôles de recherche, le développement de nouvelles thématiques originales et attractives, un renforcement du pilotage et une ouverture internationale accrue. Sur le plan de la formation, ce projet propose de décliner une offre de formation plus axée sur la professionnalisation, une valorisation de l'acquis des compétences et une internationalisation des formations.

1.2 - Construction d'une identité commune

Pour renforcer le sentiment d'appartenance, il convient de mieux accueillir, mieux accompagner et mieux communiquer, mais également de mieux travailler ensemble. Pour cela, de nouveaux outils seront développés pour la gestion des ressources humaines, la gestion financière ou encore dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Enfin, une démarche qualité pragmatique et non normative sera mise en œuvre.

1.3 - Inscrire l'action de l'Université dans le cadre du PRES « Centre Val de Loire Université »

Il s'agit d'une partie commune aux établissements membres du PRES, qui insiste sur la structuration de l'offre de formation, la poursuite des actions de recherche et de valorisation, la mutualisation des services numériques. Enfin, 3 écoles doctorales seront créées dans le domaine santé-sciences-technologies : « Sciences de la Terre et de l'Univers » ; « Santé - Sciences biologiques - Chimie du vivant » ; « Mathématiques, Informatique, Physique théorique, Ingénierie des systèmes ».

La réorganisation n'est pas achevée en sciences humaines et sociales. La prolongation accordée à l'école doctorale de chaque université devrait permettre la restructuration de celle-ci afin d'aboutir à deux écoles doctorales co-habilitées, au plus tard à mi-parcours.

2 – Bilan social 2011.

Mme Alary présente le bilan social 2011 (cf. P.J.), ainsi qu'un comparatif (cf. P.J.) entre ce bilan et le bilan social 2007, le premier présenté au Conseil d'administration.

Les effectifs

Ils progressent de 15 % entre 2007 et 2011, avec une progression marquée des personnels contractuels, dont la part passe de 23 % du total en 2007 à 35 % en 2011. Le nombre d'enseignants contractuels passe de 286 en 2007 à 396 en 2011, soit une augmentation de 40 % sur la période. Le nombre des personnels administratifs (BIATSS) passe de 216 en 2007 à 454 en 2011. Il s'agit pour l'essentiel d'un accroissement du nombre des contractuels recrutés sur la grille des ingénieurs et techniciens des corps de recherche et formation en tant que chercheurs sur ressources propres.

La masse salariale

Pour l'année 2011 elle s'établit à 142,2 M €. Les rémunérations des enseignants et enseignants-chercheurs représentent 68,66 % de la masse salariale totale et celle des BIATSS 31,34 %. Les titulaires représentent 80 % de la masse salariale totale contre 20 % pour les contractuels.

Pyramides des âges

L'âge moyen à l'Université de Tours est de 42,69 ans, dont 44,06 ans pour les hommes et 41,49 ans pour les femmes. Par rapport à 2007 on note un rajeunissement des personnels. La classe d'âge la plus importante est celle des 40 - 45 ans.

Place des femmes

Elles représentent désormais 38% des enseignants-chercheurs titulaires, 46,45 % du total chez les maîtres de conférences, mais seulement 26,84 % chez les professeurs. On notera toutefois une légère croissance puisque les femmes ne représentaient que 24,87 % des professeurs en 2008.

D'autres données sont disponibles dans ce bilan social, concernant notamment la carrière, les mouvements de personnel, les conditions de travail, l'ouverture internationale ou encore l'action sociale.

M. le Président rappelle que l'Université de Tours est déficitaire de 254 emplois par rapport à la moyenne nationale, que les universités françaises sont notoirement sous-dotées en personnel BIATSS par rapport aux universités étrangères, et enfin que l'Université de Tours a vu ses effectifs étudiants s'accroître de 2 400 étudiants depuis 2007. L'absence de création de postes de titulaires explique le fort accroissement du nombre de contractuels, notamment des contractuels liés à la recherche, ce qui est nouveau dans l'établissement.

Par ailleurs, il convient de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin d'anticiper sur les évolutions de nos besoins en personnel.

M. Desmet souhaite connaître la situation en matière de personnel contractuel à l'Université d'Orléans.

Mme Alary indique que nous n'avons pas le bilan social 2011 de l'Université d'Orléans.

M. Desmet demande des précisions sur la situation des doctorants dans les laboratoires.

Mme Alary précise qu'il faut distinguer entre, d'une part, les doctorants contractuels recrutés pour 3 ans sur des crédits d'Etat et, d'autre part, les doctorants recrutés par l'Université en tant qu'ingénieurs d'études ou ingénieurs de recherche sur les crédits d'un programme de recherche et pour lesquels les financements sont plus aléatoires.

M. le Président souligne l'ambiguïté de la situation des doctorants, à la fois étudiant et chercheur. Du coup, ils sont souvent mal connus des entreprises qui ne savent pas bien qu'en attendre. Il convient donc de mieux informer nos partenaires du potentiel de nos doctorants. Il s'en entretiendra aussi de cette question avec les représentants des doctorants

M. Desmet souligne que les laboratoires sollicitent fréquemment le Service partenariat-valorisation-contrats sur des questions très techniques. Or ils constatent une rotation de leurs interlocuteurs, gens très compétents que l'Université ne parvient pas à garder car leur statut précaire les incite à chercher ailleurs des emplois plus stables. Il souhaite connaître si l'Université a un plan pour les stabiliser en contrat à durée indéterminée (CDI) ou si elle envisage de recruter des fonctionnaires sur ces emplois.

M. le Président indique que, vu la rareté des compétences en ces matières chez les fonctionnaires, l'Université est obligée de recruter des contractuels à l'extérieur. Une politique de passage en CDI vient d'être mise en place.

M. Wolf espère que ce bilan social nourrira les réflexions à venir sur l'utilisation des emplois à l'Université. Ainsi il demande que soit pris en compte le déséquilibre existant entre les différentes sections CNU quant à la proportion entre professeurs et maîtres de conférences, puisque le nombre des professeurs varie selon les sections de 20 à 40 % de l'effectif. Par ailleurs, il dénonce l'hypocrisie de la politique de l'Etat qui consiste à supprimer des emplois de fonctionnaires, mais laisse exploser le nombre de contractuels, ce qui pose la question de la carrière des agents non titulaires. Il souhaite aussi que la politique d'action sociale soit développée, ce qui lui semble de nature à renforcer le sentiment d'appartenance. Enfin, il se réjouit du faible nombre d'accidents du travail au regard des statistiques nationales.

M. le Président précise que les crédits d'aide sociale correspondent exactement aux crédits transférés à ce titre par le Ministère. Ce sera un des rôles du nouveau vice-président Roger Fontaine que de mener une réflexion sur cette politique.

M. Chauveau s'interroge sur le quasi doublement du nombre de jours d'arrêt-maladie, ce qui témoigne souvent dans les entreprises d'un problème de souffrance au travail.

M. le Président préfère mener une réflexion sur le bien-être au travail, car si le personnel s'y épanouit, il sera plus performant ce qui est l'intérêt de l'Université.

M. Deman souligne le statut particulier des CIFRE qui sont des doctorants intégrés dans l'entreprise. Il rappelle qu'il serait sans doute intéressant de relancer les doctorants conseils qui pourraient apporter leurs compétences aux petites et moyennes entreprises, lesquelles n'ont pas les moyens de s'offrir un CIFRE.

M. le Président souligne que les doctorants conseils existent toujours, mais l'offre comme la demande sont faibles.

Mme Alazard souligne l'urgence, au regard du nombre des contractuels, de conduire une politique de lutte contre la précarité.

M. le Président souligne qu'il existe deux catégories bien distinctes de contractuels : d'une part, ceux recrutés sur des contrats de recherche, souvent post-doctorants, dont le débouché naturel est un recrutement extérieur à l'Université, et d'autre part, les contractuels embauchés pour compenser notre déficit d'emplois, pour lesquels il est nécessaire d'avoir une politique susceptible de leur assurer un déroulement de carrière.

Mme Alazard relève que, s'il existe une stabilité globale de l'emploi des enseignants au niveau de l'établissement, ce n'est pas vrai pour les composantes : on constate que l'UFR arts et sciences humaines et l'UFR lettres et langues voient régresser le nombre de leurs titulaires ; et c'est la même chose pour le personnel BIATSS.

M. Roncin souhaite qu'on ne se contente pas de ces chiffres bruts pour tirer des conclusions. Il faut aussi examiner les taux d'encadrement de chaque composante, voire de chaque section. C'est le devoir de l'Université de tenir compte des évolutions survenant en son sein.

3 – L'appel à manifestation d'intérêt (AMI).

M. le Président présente l'AMI lancé par la Région Centre (cf. P.J.). Il indique que la Région doit se préparer à la future politique de cohésion européenne. Celle-ci tend à renforcer les capacités de recherche et d'innovation des régions, en s'appuyant sur le concept de spécialisation intelligente qui vise à concentrer les ressources communautaires sur un nombre restreint d'objectifs. L'Union européenne devrait demander aux régions de faire des choix argumentés et de concentrer leurs efforts sur des secteurs ou des niches, dans lesquels la région disposera d'un avantage comparatif lui permettant d'atteindre un niveau d'excellence suffisant pour devenir compétitive au niveau mondial.

Dans ce contexte, la région Centre, qui n'a pas d'identité forte en recherche, souhaite faire émerger 2 à 3 pôles d'excellence scientifique. Elle s'engage à financer à hauteur de 10 à 20 M € des projets qui seront de préférence portés par plusieurs institutions (universités - établissements publics à caractère scientifique et technologique).

Des réunions se sont déroulées au niveau du PRES, associant également les établissements publics à caractère scientifique et technique, pour arrêter les thématiques à privilégier. L'Université de Tours portera un projet dans le secteur biologie-santé. D'autres thèmes seront également développés : les énergies renouvelables portées par le Commissariat à l'énergie atomique ; les énergies décarbonnées portées par le Bureau de recherches géologiques et minières ; la vulnérabilité des territoires ; les conditions extrêmes.

Mme Alazard souligne que ce mode de financement ne fait pas l'unanimité chez les chercheurs. De plus les délais pour répondre à l'appel sont anormalement courts compte tenu de la lourdeur du cahier des charges. On peut penser que seuls les laboratoires déjà retenus lors d'appels précédents auront les moyens de répondre et donc d'obtenir encore des financements supplémentaires au détriment des autres.

M. le Président souligne que les crédits s'ajoutent aux financements pérennes de la recherche par la Région.

M. Lesigne précise qu'il s'agit de proposer un très petit nombre de projets en partant de l'existant. On vise à fédérer le plus d'équipes possibles autour du projet « bio médicament » en profitant de la présence d'un laboratoire d'excellence. Il ne s'agit pas de se concentrer sur quelques grands projets en asséchant le reste de la recherche, mais au contraire d'attirer dans ce projet des géologues, des mathématiciens, des informaticiens et des chercheurs en sciences humaines.

Mme Demonet regrette l'absence de projets culturels appuyés sur le numérique, alors que ce sont des points forts au plan régional. Elle déplore que la Région ne s'en rende pas compte.

M. le Président partage ce point de vue. La position de l'exécutif régional est singulière, car la Région Centre n'est mondialement connue que par son tourisme culturel.

M. Deman souligne que le tourisme culturel est éligible à condition de valoriser toute la chaîne, de la recherche fondamentale à la création de la valeur ajoutée. Mais ça implique que l'idée soit proposée et défendue afin de convaincre les décideurs.

*

POLITIQUE GENERALE

Affaires financières

1 – Décision budgétaire modificative n°1 du budget 2012

M. Savineau présente la première décision budgétaire modificative (DBM) de l'année (cf. P.J.).

Cette DBM propose une augmentation de 20,4 M € du budget, dont 9 148 817 € au titre des dépenses de fonctionnement (3 131 374 € pour la masse salariale) et 11 314 326 € au titre des dépenses d'investissement. S'agissant des dépenses d'investissement, il s'agit pour l'essentiel de dépenses liées à l'immobilier ou la recherche.

Les recettes de fonctionnement progressent de 4 507 428 € et les recettes d'investissement de 2 726 570 €. Deux financeurs concentrent l'essentiel de cette progression : l'Etat pour 4,05 M € et les collectivités territoriales, notamment la région Centre, pour 1,93 M €.

Le montant des dépenses progressant de 20 426 844 € et celui des recettes de 7 233 998 €, le budget est équilibré grâce à un prélèvement sur fonds de roulement de 13 229 145 €. Au total, en prenant en compte le budget primitif et la DBM n°1, le prélèvement sur fonds de roulement s'élève à 21,18 M €.

Mme le Recteur a autorisé le prélèvement sur fonds de roulement nécessaire pour équilibrer cette DBM.

Mme Demonet se plaint de l'impossibilité d'utiliser les reliquats de crédits « recherche » 2011. Cela entrave le bon fonctionnement des laboratoires qui avaient prévus de les utiliser notamment pour embaucher du personnel ou rémunérer des stagiaires.

M. Roncin précise que tout rentrera dans l'ordre début juillet avec l'adoption de la DBM de report des crédits « recherche » 2011. Pour les problèmes ponctuels il faut s'adresser à l'antenne financière recherche-valorisation. Il rappelle la nécessité pour l'Université d'avoir des réserves : par exemple, sans elles il serait impossible d'obtenir des crédits FEDER, puisque l'établissement doit faire l'avance des fonds et n'est remboursé par le FEDER que sur justificatifs.

Mme Alazard souhaite que les nouveaux élus bénéficient d'un document explicatif leur permettant de bien maîtriser les aspects budgétaires.

La majorité de ses membres étant physiquement présente en séance, le Conseil approuve par 20 voix pour et 3 abstentions la DBM n°1 du budget 2012.

2 – Compte rendu de la Commission des moyens (cf. P.J.)

M. Roncin indique que la commission des moyens a donné un avis favorable :

- aux droits d'inscription de deux D.I.U. ;
- au montant des frais de déplacement et de séjour des membres du CNU ;
- à l'augmentation de 16 € à 20,60 € du remboursement des frais de transport entre Chinon et Tours.

Les propositions ayant reçu un avis favorable de la Commission des moyens sont approuvées à l'unanimité.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

Compte rendu du Conseil scientifique du 27 mars 2012

M. le Président et M. Lesigne présentent le compte rendu (cf. P.J.) en précisant qui ni l'un, ni l'autre n'ont assisté à la séance.

Le CS a été informé :

- d'appels à projet ;
- sur l'outil de gestion des colloques Sciences Conf ;
- des demandes de dérogation d'inscription en thèse.

Il a approuvé :

- une convention de participation au réseau des herbiers ;
- des projets soumis en réponse à l'appel à projet du Studium.

Les propositions ayant reçu un avis favorable lors du conseil scientifique du 27 mars 2012 sont approuvées à l'unanimité.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Election des membres de la section disciplinaire

M. Le Roch rappelle la réglementation.

1.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des professeurs ou assimilés :

6 sièges à pourvoir ; 8 inscrits ; 7 votants

Sont élus avec 7 voix et prennent rang conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 : Mmes Demonet, Cornu-Bernot, Ophèle, M. Casas, Mme Laffez et M. Desmet.

1.2 Section disciplinaire compétente à l'égard des maîtres de conférences ou assimilés

➤ Représentants des professeurs : 6 sièges à pourvoir ; 8 inscrits ; 7 votants

Sont élus avec 7 voix et prennent rang conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 : Mmes Demonet, Cornu-Bernot, Ophèle, M. Casas, Mme Laffez et M. Desmet.

➤ Représentants des maîtres de conférences : 4 sièges à pourvoir ; 6 inscrits ; 6 votants

Sont élus avec 6 voix et prennent rang conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 : MM. Houpert et Bouquard, Mmes Courtois et Alazard.

1.3 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

➤ Représentant des professeurs : 8 inscrits ; 7 votants

Est élue Mme Ophèle 7 voix.

Mme Ophèle est de droit présidente de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992.

➤ Représentant des maîtres de conférences : 6 inscrits ; 6 votants

Est élu M. Bouquard 6 voix.

➤ Représentant des enseignants du second degré : 1 inscrit

M. Chéramy est membre de droit conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992.

➤ Représentants titulaires des usagers : 3 sièges à pourvoir ; 5 inscrits ; 5 votants

Sont élus avec 5 voix et prennent rang conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 : MM. Prat, Alagapin et Mlle Hubert.

2 – Election des membres de la commission des moyens

M. Roncin rappelle la réglementation.

Le Conseil a élu à l'unanimité les membres de la commission des moyens :

➤ Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs :

- UFR arts et sciences humaines

Titulaire : M. Bernard Buron

Suppléante : Mme Laurence Cornu-Bernot

- UFR lettres et langues et UFR Centre d'Etudes supérieures de la Renaissance

Titulaire : M. Jean-Michel Fournier

Suppléant : M. Philippe Vendrix

- UFR droit, économie et sciences sociales

Titulaire : Mme Claude Ophèle

Suppléante : Mme Véronique des Garets

- UFR sciences et techniques

Titulaire : M. Emmanuel Moyse

Suppléant : M. Marc Desmet

- UFR médecine et UFR sciences pharmaceutiques

Titulaire : M. Bernard Yvonnet

Suppléant : M. Laurent Brunereau

- Ecole polytechnique de l'Université de Tours

Titulaire : M. Jean-Louis Bouquard

Suppléant : M. Emmanuel Néron

- IUT de Blois et IUT de Tours

Titulaire : M. Xavier Aparicio

Suppléant : M. Xavier Jeanneret

➤ Représentant des services communs : M. Bruno Boissavit.

➤ Représentants des personnels BIATSS : Mme Nathalie Moreau, Mme Dominique Vaillant et M. Benoît Wolf.

➤ Représentants des usagers : M. Ailey Alagapin et M. Louis Fournier.

3 – Licences d'entrepreneur de spectacles

Mme Pelletier informe le Conseil d'administration de la nécessité pour l'Université de demander au ministère de la culture des licences d'entrepreneur de spectacles pour l'exploitation de la salle Thélème (cf. P.J.). Il s'agit de la licence 1 correspondant à l'exploitation d'un lieu (Thélème) et de la licence 3 nécessaire à la diffusion de spectacles dans le cadre de la programmation annuelle. Ces licences sont gratuites, le seul coût supplémentaire induit est celui de la formation des agents chargés de la sécurité de la salle.

Par ailleurs, ces licences accordées pour 3 ans étant nominatives, Mme Pelletier propose d'en être la titulaire au nom de l'établissement.

Le Conseil approuve à l'unanimité

- la demande de licences d'entrepreneur de spectacles ;
- la désignation de Mme Martine Pelletier, vice-présidente déléguée à la culture, comme porteuse nominale de ces licences.

Personnel et Ressources humaines

Concessions de logement.

M. Gabette présente la liste (cf. P.J.) des bénéficiaires d'un logement de fonction au titre de l'année 2012.

M. Brossard souhaite connaître les critères de choix des personnes retenues sur les 2 postes vacants.

M. Gabette donne les trois critères :

- pas d'agents ayant déjà été logés et ayant quitté la fonction, que ce soit par choix personnel ou à la suite de problèmes dans cette fonction ;
- un agent des services centraux et un agent de l'UFR médecine, puisque les postes à pouvoir relevaient de ces structures ;
- des personnes de confiance.

Le Conseil approuve la liste à l'unanimité.

*

QUESTION DIVERSE

Composition de la commission du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

Mme Delaunay propose une modification de la composition de la commission FSDIE, pour tenir compte à la fois des changements réglementaires et des évolutions de notre organigramme.

M. le Président s'engage à fournir en pièce jointe au compte rendu de cette séance un tableau permettant la comparaison entre l'ancienne et la nouvelle compositions de la commission (cf. P.J.).

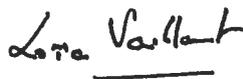
Le Conseil approuve à l'unanimité la nouvelle composition de la commission FSDIE.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h.

A Tours, le 22 mai 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 10.